Image not found or type unknown

Quitter une SARL en co-gérance

Par **Soucis31**, le **27/08/2016** à **12:07**

Bonjour,

Je suis actuellement en conflit avec mon associé, nous sommes en co-gérance à 50/50. Suite à un comportement immature et imprévisible de sa part, je souhaite quitter la SARL, l'entreprise est une boutique qui n'a pas de dettes mais qui ne sors pas encore de bénéfices, nous n'avons pas fait de crédit et il serai apparemment d'accord pour que je lui cède mes parts mais pour un euros symbolique.
Est ce possible?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés